



Dans quelques jours, vous serez appelés à élire vos représentants au conseil d'administration de votre organisme HLM pour un mandat de 4 ans.

Voter pour l'AFOC, c'est exiger le respect des locataires et l'amélioration de vos conditions de vie.

Les candidats présentés par l'AFOC sont des locataires comme vous. Engagés à défendre vos droits, ce sont des femmes et des hommes qui connaissent vos problèmes, car ils les vivent au quotidien.

Ils sauront être à vos côtés, vous conseiller, vous représenter.

Mon logement je le défends en votant pour l'AFOC !

Candidats AFOC

1. **Josy TAUZIA**
40 000 MONT DE MARSAN
2. **Abdelillah SOUMDI**
40 000 MONT DE MARSAN
3. **Soukaina QUAOUSS**
40 000 MONT DE MARSAN
4. **Philippe FRANCOIS**
40 000 MONT DE MARSAN
5. **Josiane GODEFROY**
40 180 SEYRESSE
6. **Ayoub ZAROUALI**
40 280 ST PIERRE DU MONT
7. **Sarah PROUST**
40 000 MONT DE MARSAN
8. **Youness EL AZIQUI LOUDINE**
40 000 MONT DE MARSAN
9. **Christelle PROUST**
40 000 MONT DE MARSAN
10. **Abdelkader GASSA**
40 280 ST PIERRE DU MONT



**Association
Force Ouvrière
des Consommateurs
des Landes**

Représentation et défense des locataires et de leurs droits Les élus AFOC s'engagent !

Vos élus se mobiliseront pour :

- ✓ Le plein et entier rétablissement du principe de maintien dans les lieux ;
- ✓ Dénoncer et s'opposeront à la mise en place d'une politique de peuplement au détriment des locataires ;
- ✓ Exiger la suppression des Surloyers de solidarité (SLS) ;
- ✓ Mettre fin à toute modulation des loyers en fonction des revenus ;
- ✓ Revendiquer la mise en place d'un encadrement efficace et une totale transparence dans la fixation du niveau des charges locatives demandées au locataire ;
- ✓ Exiger la garantie d'une qualité de service et d'un suivi efficient de la maintenance des immeubles et leurs équipements ;
- ✓ Une totale transparence sur le montant des travaux à réaliser et un droit de regard sur le choix des prestataires retenus par les bailleurs pour les travaux ;
- ✓ Défendre la remise en cause de l'individualisation des charges concernant la rénovation énergétique ;
- ✓ Exiger que la mobilité dans le parc Hlm soit soumise au consentement du locataire et assortie de la garantie d'un maintien du prix au m2 en cas de mutation ;
- ✓ Revendiquer un accès facilité au parc Hlm de logement intermédiaire pour les locataires sortants du parc Hlm ;
- ✓ Exiger le maintien des obligations en matière d'accessibilité, d'aménagement des logements et d'infrastructures pour les personnes âgées ou personnes à mobilité réduite ;
- ✓ Le maintien de la présence des gardiens et l'amélioration des équipements collectifs ;
- ✓ La prise en compte de l'accès aux services publics et la réintégration dans le droit commun pour les quartiers.